

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N° 18

Réunion du : lundi 14 juin 2021

Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, le Comité de Direction s'est réuni par voie dématérialisée.

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Présents: Mme Béatrice ZIZZI, MM. Medhi AABID, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Patrick GRECO, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, Pierre VALENSI, Jean-Maurice VALET, Oualid KRID, Olivier AMOUREUX, André BODJI, Florian ARENA, Daniel ROUIT, Marc CHIRON, Grégory LA CARIA, Joël GRISONI

Excusés: MM. Richard PEREIRA, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, Gilles CHALVET,

Assiste: Sylvie POIGNET-TESTU

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception);
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

En application de l'article 3.4.1.1 du Règlement du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, l'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire prise en même temps qu'il est statué sur le fond

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du PV du 7 juin 2021

Nomination du Secrétaire Général :

Suite au PV du 29 avril dernier, le Comité de Direction avait nommé M. Christophe BELLARD Secrétaire Général par intérim jusqu'à l'Assemblée Générale du 12 juin 2021 et conformément à l'article 14.2 des Statuts du District, le Comité de Direction est réuni ce jour pour la nomination d'un Secrétaire Général. M. Christophe VIDUSSI est nommé Secrétaire Général à l'unanimité.

M. Christophe VIDUSSI prend la parole « Je remercie Christophe BELLARD pour le travail accompli durant son intérim il a œuvré dans l'intérêt du district avec rigueur et efficacité en s'appuyant sur une équipe soudée et compétente, je souhaite continuer sur cette voie qu'il a tracée et compte sur vous tous pour remplir cette nouvelle mission qui doit nous mener à accomplir les objectifs que nous nous sommes fixés notamment dans le cadre du projet associatif présenté samedi lors de l'Assemblée Générale».

Retour sur l'AG:

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 12 juin dernier, le Comité de Direction est heureux d'accueillir dans ses rangs Joël GRISONI qui a été élu suite à la démission de MrJean-Claude Chardonnet le 28/04/2021.

Information des Commissions:

<u>Commission des Terrains et Equipements</u> : la réunion prévue le 16 juin est reportée à une date ultérieure suite à des problèmes techniques et d'organisation.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général: Christophe BELLARD